DÉPARTEMENT
SEINE -MARITIME
CANTON
EU
COMMUNE
EU

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 2026/698/AR/8.3

Le Maire de la Commune de EU,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-2 et L.2213-1,
Vu le Code de la Route,
Vu le Code de la Voirie Routière,
Considérant la nécessité de permettre le transport, la livraison et la manutention de chalets nécessitant l'accès et les manœuvres de véhicules dans la rue Jean Duhornay pour le marché de Noël de la Ville d'Eu.
Considérant que dans l'intérêt général, il appartient au Maire de prendre toutes mesures de Police, afin d'éviter et de prévenir tous accidents et d'assurer la sécurité publique.

ARRETE

Article 1er : Le stationnement de tout véhicule sera interdit sur l'ensemble du côté droit de la rue Jean Duhornay à Eu, dans le sens descendant le **mardi 24 novembre, mercredi 25 novembre** et **le lundi 7 décembre et mardi 8 décembre de 8h00 à 17h00** le temps du passage des véhicules transportant les chalets.

Article 2 : Cette prescription sera portée à la connaissance des usagers par la pose de panneaux et d'une signalisation réglementaire.

Article 3 : Ces prescriptions seront portées à la connaissance des usagers par la pose de panneaux et d'une signalisation réglementaire.

Article 5: Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, la Police Municipale et la Directrice Générale des Services de la Mairie, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à EU, le seize novembre deux mille vingt-six.

M. Robin DEVOGELAERE
Le Maire de la Ville d'Eu

MAIRIE DE LA VILLE D'EU SEINE-MARITIME

Mairie d'EU
Tél : 02.35.86.44.00
Mail : news@ville-eu.fr

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)